

31030 - Insertion professionnelle

**Rapport d'exécution FAPI des actions
conventionnées entre septembre 2017 et juin 2018
et proposition d'actions septembre 2018 - juin 2019**

Rapport n° CP/2018/155

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

La loi de finances initiale pour 2017 a créé le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Fort de son engagement dans ce domaine, le Département du Bas-Rhin a décidé lors de la réunion de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149) de s'investir au côté de l'Etat dans ce nouveau dispositif.

Conformément à l'article 2.5 de la convention, il est proposé à la Commission Permanente de décider de prendre acte du rapport d'exécution qui sera présenté à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver :

- les termes du projet d'avenant financier 2018 à la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 ;
- les propositions d'actions à mettre en œuvre au titre de la programmation de septembre 2018 à juin 2019.

1) Le cadre de référence

La loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016 en son article 89 a créé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI).

Le décret n°2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion fixe les modalités de fonctionnement, précise les modalités de répartition du fonds au regard des critères fixés par la loi et détermine le contenu des conventions d'appui aux politiques d'insertion, leurs conditions d'élaboration et de renouvellement ainsi que les modalités de leur suivi.

La délibération de la Commission Permanente du 03 avril 2017 a approuvé les termes de la convention pluri-annuelle d'appui aux politiques d'insertion à conclure pour les années 2017, 2018 et 2019 avec l'Etat.

2) Le contexte

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) s'ajoute aux dotations existantes dont le Fonds de Modernisation pour l'Insertion (FDMI) et vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention (2017-2019) conclue avec le Représentant de l'Etat dans le département.

Cette convention a pour objectif de définir les priorités conjointes, déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions partagées autour d'un socle commun d'objectifs et d'actions supplémentaires répondant d'une part à des priorités nationales, et d'autre part à des priorités relevant du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI).

La Commission Permanente réunie le 4 avril 2017, a approuvé le principe de cet engagement pluriannuel, conduisant à la conclusion de la convention d'appui aux politiques d'insertion. Au regard de l'enveloppe ouverte au niveau national, des Départements ayant fait acte de candidature, et des critères de répartition assis sur le nombre de foyers bénéficiaires de RSA, c'est une enveloppe de 708 824 euros qui a été attribuée au Département du Bas-Rhin.

Ce fonds est octroyé à deux conditions : la première d'ordre qualitatif tient à la réalisation du programme d'actions contractualisé et la seconde est, financière, le Département devant s'engager sur toute la durée de la convention, à inscrire annuellement des crédits au titre des dépenses valorisées au titre du FAPI.

Selon l'article 2.5 de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017 – 2019 conclue le 4 avril 2017, le Département assume la charge de la préparation du présent rapport d'exécution de la convention. Ce rapport doit contenir un bilan global synthétisant l'ensemble des actions d'insertion conduites par le Département et ses partenaires sur le territoire.

3) Rapport d'exécution des actions 2017 – 2018

3.1 Actions 2017 – 2018

En complément des actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI), treize actions ont été retenues pour être développées sur la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 dans le département du Bas-Rhin, dans le cadre du FAPI.

Ces actions complémentaires ou nouvelles permettent d'agir dans trois domaines en touchant des publics cibles tant pour le Département que pour l'Etat : les jeunes, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, les personnes touchées par des troubles psychiques et plus largement les personnes en risque de rupture sociale.

Elles se déclinent dans trois domaines d'intervention :

3.1.1) La formation et la mise à l'emploi des publics cibles prioritaires (les jeunes, les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés) :

- Fiche 1.1 Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation ;
- Fiche 1.2 La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE - ou en emploi direct) ;
- Fiche 1.3 Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE, en partenariat avec leur Union Régionale (URSIAE) ;
- Fiche 1.4 La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension ;
- Fiche 1.5 Le soutien au développement de projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire avec le soutien de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : Appuiculteurs ;
- Fiche 1.6 Portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels ;
- Fiche 1.7 Création d'une plateforme web de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA.

3.1.2) L'insertion sociale des personnes les plus fragiles (les jeunes, les bénéficiaires du RSA, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes isolées) :

- Fiche 2.1 L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement ;
- Fiche 2.2 La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances ;
- Fiche 2.3 Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers Passerelles ;
- Fiche 2.4 La lutte contre l'illettrisme à tout âge.

3.1.3) Le logement comme vecteur d'intégration sociale (les personnes souffrant de troubles psychiques, les jeunes dont les ex-mineurs étrangers pris en charge au titre de la protection de l'enfance) :

- Fiche 3.1 L'accès ou le maintien pour des personnes souffrant de troubles psychiques
- Fiche 3.2 Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers).

3.2 Synthèse d'exécution

Le Département du Bas-Rhin a tenu très majoritairement ses engagements. Concernant les treize actions retenues, de septembre 2017 à mai 2018 :

- huit actions ont démarré ;
- deux actions vont démarrer début juin 2018 ;
- trois n'ont pu être mise en œuvre en 2017 - 2018 : l'étude des besoins à laquelle ont été associés les autres collectivités et/ou les partenaires associatifs, n'a pas abouti à la concrétisation d'une proposition d'action.

S'agissant du socle commun d'objectifs, un travail a été mené pour permettre un accompagnement renforcé en premier lieu des bénéficiaires du RSA, tenant compte des actions déjà déployées dans le cadre du PDEI, s'agissant du renforcement de l'employabilité des BRSA à travers l'accès à la langue française ou à la langue allemande via des ateliers techniques en fonction des métiers en besoin de main-d'œuvre (lingerie, métiers de l'agriculture et de la terre, industrie...), l'obtention du BAFA afin d'accéder à des métiers d'aide à la personne, du financement d'associations déployant du portage salarial dans le cadre de contrats aidés.

Toutes les actions développées dans le cadre du FAPI, complémentaires à celles mises en œuvre au titre du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion et du Plan Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Publics Défavorisés (PDALHPD) répondaient également aux des priorités nationales (public précaire en terme d'accès au logement, à l'emploi ou aux soins dont des BRSA, des jeunes de moins de 25 ans dont des réfugiés statutaires) ou locales (développement d'ateliers d'engagement citoyen, obtention du BAFA, accès à la langue française et à la langue allemande permettant d'accéder à l'emploi transfrontalier. Leur mise en œuvre visait tant une logique d'insertion sociale que socio-professionnelle ou professionnelle.

Le tableau ci-dessous (classement des fiches ci-dessus en cohérence avec le schéma du PDEI) reprend l'ensemble des actions, leur coût et leur réalisation sur la programmation de juin 2017 à septembre 2018:

DOMAINE	INTITULE DE L'ACTION	COUT	OPERATEUR (S) FINANCE(S)
SOCIALISATION	L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation (fiche 2.1)	40 000 €	CARITAS
	La lutte contre l'illettrisme à tout âge : l'autonomie administrative et/ou numérique (fiche 2.4)	/	Reporté
	L'accès ou le maintien dans le logement des personnes atteintes de troubles du comportement (fiche 3.1)	50 000 €	ARSEA – Espérance
	Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du PDALHPD (fiche 3.2)	161 160 €	Association FOYER NOTRE DAME
EMPLOYABILITE	La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension (fiche 1.4)	135 250 €	Contact et Promotion GIP FCIP Alsace GRETA
	La lutte contre le décrochage scolaire (fiche 2.2)	19 000 €	Unis Cité
	Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen (fiche 2.3)	144 000 €	CIDFF L'Atelier Droit au Travail Entraide Emploi

	La préparation ultime à l'emploi (fiche 1.2)	64 238 €	ARASC GERMA Alsace Entraide Emploi Commune de Wangen
PROFESSION- NALISATION	Le BAFA : une première et nécessaire action qualifiante (fiche 1.1)	13 000 €	AEROVEN
	Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique (fiche 1.3)	50 000 €	URSIEA
OUTILS	Le soutien au développement de projets dans le domaine de l'ESS : les « appuiculteurs » (fiche 1.5)	ANNULE	
	Le portage salarial (fiche 1.6)	40 000 €	Archimène Entraide Emploi
	La création d'une plateforme numérique de mise en relation entre les entreprises et les BRSA (fiche 1.7)	REPORTE	

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre acte du bilan des actions réalisées entre septembre 2017 et juin 2018 dans le cadre du FAPI pour un montant total de 706 648 € tel que présenté dans le rapport d'exécution joint en annexe à ce rapport.

4) Proposition d'actions dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion dans le Bas-Rhin pour la programmation 2018 - 2019

Afin de faire correspondre la nomenclature des actions financées par le FAPI à celles développées dans le cadre du PDEI, il est proposé à la CP de décider de mettre en œuvre quinze actions déclinées en quatre thématiques :

4.1 La socialisation

- Fiche 1.S L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement ;
- Fiche 2.S La lutte contre l'illétrisme à tout âge / L'autonomie administrative et/ou numérique ;
- Fiche 3.S L'accès ou le maintien pour des personnes souffrant de troubles psychiques ;
- Fiche 4.S Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étranger).

4.2 L'employabilité

- Fiche 5.E La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension ;
- Fiche 6.E Le développement de la plateforme départemental d'accès à la langue française ;
- Fiche 7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances ;
- Fiche 8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen ;
- Fiche 9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE - ou en emploi direct).

4.3 La professionnalisation

- Fiche 10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation ;
- Fiche 11.P Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE, en partenariat avec leur Union Régionale (URSIAE) ;
- Fiche 12.P Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE en lien avec les entreprises du Nord du Département ;
- Fiche 13.P La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension.

4.4 Les outils d'accompagnement

- Fiche 14.O Portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels ;
- Fiche 15.O Création d'une plateforme web de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les propositions d'actions du FAPI pour la période de septembre 2018 à juin 2019 et d'approuver le projet d'avenant financier 2018 selon le modèle ci-annexé étant précisé que le montant définitif de la dotation d'Etat ne sera connu qu'au premier semestre 2018. Le montant prévisionnel prévu devrait s'élever à 695 000 €.

La Commission Emploi Insertion et Logement, lors de sa séance du 17 mai 2018 a donné un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte du rapport d'exécution du bilan des actions réalisées dans le cadre du FAPI de septembre 2017 à juin 2018 joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet d'avenant financier 2018 selon le modèle annexé à la présente délibération étant précisé que le montant définitif de la dotation d'Etat ne sera connu qu'au premier semestre 2018, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision et autoriser le président du Département à signer cet avenant ;
- décide d'approuver les propositions d'actions du FAPI pour la période de septembre 2018 à juin 2019, telles que décrites dans le paragraphe 4 du présent rapport ;
- autorise son président à mettre en œuvre les actions décidées pour la programmation de septembre 2018 à juin 2019.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY